AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**214C0034**
FR0000035263-FS0014

7 janvier 2014

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**LAFUMA S.A.**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 janvier 2014, complété par un courrier reçu le 7 janvier 2014, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 23 décembre 2013[1], indirectement par l'intermédiaire de CDC Entreprises Elan PME qu'elle contrôle, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société LAFUMA et détenir indirectement, à cette date et à ce jour, 509 100 actions LAFUMA représentant autant de droits de vote, soit 8,50% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions composant le capital de la société LAFUMA suite à une augmentation de capital réservée[3] et de la suppression de l'intégralité des droits de vote double attachés aux actions LAFUMA.

_____

[1] Règlement-livraison le 27 décembre 2013.
[2] Sur la base d'un capital composé de 5 987 934 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. prospectus visé par l'AMF le 10 décembre 2013 sous le n°13-658.